

**Décision portant nomination de M. Chi Thanh NGUYEN aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR8537 intitulée Laboratoire de photonique quantique et moléculaire (LPQM)**

**LA DIRECTRICE,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC10A004DSI du 18 décembre 2009 portant renouvellement de l'unité mixte n°8537 intitulée Laboratoire de photonique quantique et moléculaire (LPQM) et nommant Mme Isabelle RAK-LEDOUX en qualité de directrice ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité en date du 9 juin 2008 ;

Considérant que M. Chi Thanh NGUYEN a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par les Délégations CNRS d'Ile-de-France du 3 au 5 mars 2009 et du 30 mars au 1<sup>er</sup> avril 2009,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : M. Chi Thanh NGUYEN, IRHC, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR8537 intitulée Laboratoire de photonique quantique et moléculaire (LPQM), à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

M. Chi Thanh NGUYEN exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant(e) de prévention, M. Chi Thanh NGUYEN est placé directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Thiais, le 1<sup>er</sup> septembre 2013

La directrice de l'unité  
Isabelle RAK-LEDOUX

Visa du délégué régional du CNRS

Visa du président de l'ENS Cachan (ou de son délégué)